



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 119889

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur les recommandations exprimées dans le rapport public thématique de la Cour des comptes intitulé « les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés ». Pour aider les collectivités et groupements concernés, la Cour des comptes suggère de définir et de mettre en oeuvre des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés. Aussi, elle propose d'approfondir et de renforcer le processus de recensement et de diffusion des « bonnes pratiques » initié par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119889

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10959

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)